



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 13

No. FDS : 573200
V001.0

TEROSON SB 914 CAN680G EGFD;

Révision: 06.07.2016
Date d'impression: 27.04.2020
Remplace la version du: -

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TEROSON SB 914 CAN680G EGFD;

Contient:

Acétate d'éthyle
butanone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Colle de contact

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France SAS
Rue de Silly 161
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000
Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Certains organes: Système nerveux central	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:**Mention d'avertissement:** Danger

Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations supplémentaires EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseil de prudence: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Prévention P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence: P370+P378 En cas d'incendie: utiliser mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique
Intervention pour l'extinction.

2.3. Autres dangers

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
 Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.
 Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'amasser au sol à une concentration élevée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Colle de contact

Substances de base pour préparations:

Caoutchouc

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acétate d'éthyle 141-78-6	205-500-4 01-2119475103-46	40- 60 %	Flam. Liq. 2 H225 STOT SE 3 H336 Eye Irrit. 2 H319
butanone 78-93-3	201-159-0 01-2119457290-43	20- 40 %	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

YEUX : Irritation, conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet plein d'eau (produit contenant un solvant)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eloigner les personnes non protégées.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser une installation anti-déflagrante.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Température de stockage conseillée 15 à 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle de contact

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.400	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
butanone 78-93-3 [BUTANONE]	200	600	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
butanone 78-93-3 [BUTANONE]	300	900	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
butanone 78-93-3 [MÉTHYLÉTHYLCÉTONE]	200	600	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
butanone 78-93-3 [MÉTHYLÉTHYLCÉTONE]	300	900	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
butanone 78-93-3 [MÉTHYLÉTHYLCÉTONE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce					0,26 mg/L	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée					0,026 mg/L	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)					1,65 mg/L	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Usine de traitement des eaux usées.					650 mg/L	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)					1,25 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)					0,125 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	oral					200 mg/kg food	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sol					0,24 mg/kg	
butanone 78-93-3	Eau douce					55,8 mg/L	
butanone 78-93-3	Eau salée					55,8 mg/L	
butanone 78-93-3	Eau (libérée par intermittence)					55,8 mg/L	
butanone 78-93-3	Usine de traitement des eaux usées.					709 mg/L	
butanone 78-93-3	Sédiments (eau douce)					284,74 mg/kg	
butanone 78-93-3	Sédiments (eau salée)					284,7 mg/kg	
butanone 78-93-3	Sol					22,5 mg/kg	
butanone 78-93-3	oral					1000 mg/kg	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1468 mg/m ³	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1468 mg/m ³	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		63 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		734 mg/m ³	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		734 mg/m ³	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		734 mg/m ³	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		734 mg/m ³	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		37 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		367 mg/m ³	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4,5 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		367 mg/m ³	
butanone 78-93-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1161 mg/kg p.c. /jour	
butanone 78-93-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		600 mg/m ³	
butanone 78-93-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		412 mg/kg p.c. /jour	
butanone 78-93-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		106 mg/m ³	
butanone 78-93-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		31 mg/kg p.c. /jour	

Indice Biologique d'Exposition:

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
butanone 78-93-3 [MÉTHYLÉTHYLÉTONE]	Méthyléthylcétone	Urine	Moment de prélèvement: En fin de poste.	2 mg/l	FR IBE		

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un équipement de protection individuel.

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE.

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide liquide incolore
Odeur	de solvant
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	78 °C (172.4 °F)
Point d'éclair	-9 °C (15.8 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	0,92 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réaction avec les oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Irritation de la peau:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	6.100 mg/kg	oral		rat	Jugement d'experts
butanone 78-93-3	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	2.600 mg/kg	oral			
butanone 78-93-3	LD50	2.600 - 5.400 mg/kg			rat	

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	200 mg/l		1 h	rat	
butanone 78-93-3	LC50	> 5000 ppm		6 h	rat	

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	> 20.000 mg/kg	dermal		lapins	Test Draize
butanone 78-93-3	LD50	6.400 - 8.000 mg/kg	dermal		lapins	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
butanone 78-93-3	modérément irritant		lapins	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
butanone 78-93-3	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
butanone 78-93-3	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	oral : gavage		hamster chinois	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
butanone 78-93-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Toxicité pour la reproduction:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL P = 1.500 mg/kg	autre inhalation : vapeur	94 d	rat	autre guide

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL=900 mg/kg	oral : gavage	90 ddaily	rat	EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL=1,28 mg/l	Inhalation	94 dcontinuous	rat	EPA OTS 798.2450 (90-Day Inhalation Toxicity)
butanone 78-93-3	NOAEL=2500 ppm	Inhalation	90 days6 hours/day, 5 days/week	rat	
butanone 78-93-3	LOAEL=5000 ppm	Inhalation	90 days6 hours/day, 5 days/week	rat	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	270 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus melanotus	DIN 38412-15
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	164 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	> 2.000 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	2.000 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC10	2.900 mg/l	Bacteria	18 h		
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2,4 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
butanone 78-93-3	LC50	3.220 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
butanone 78-93-3	EC50	5.091 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
butanone 78-93-3	EC50	> 1.000 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
butanone 78-93-3	CE50	> 1.000 mg/l	Bacteria			OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	facilement biodégradable	aérobie	100 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
butanone 78-93-3	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	OECD 301 A - F

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	0,6					OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
butanone 78-93-3	0,29					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Acétate d'éthyle 141-78-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
butanone 78-93-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
08 04 09 Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1133
RID	1133
ADN	1133
IMDG	1133
IATA	1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES
IATA	Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	73,9 %
-----------------------------------------------	--------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	84
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

Annexe : scénarii d'exposition:

Les scénarii d'exposition pour le acétate d'éthyle peuvent être téléchargés sur le lien suivant :
http://mymsds.henkel.com/mymsds/.490394..en.ANNEX_DE.19414935.0.DE.pdf
Sinon, ils sont accessibles sur internet site www.mymsds.henkel.com, en saisissant les chiffres : 490394.

Les scénarii d'exposition pour le butanone peuvent être téléchargés sur le lien suivant :
http://mymsds.henkel.com/mymsds/.547033..en.ANNEX_DE.25417830.0.DE.pdf
Sinon, ils sont accessibles sur internet site www.mymsds.henkel.com, en saisissant les chiffres : 547033.